



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. : PHH/JYS/ENER/DOP/CAO/FRG/lug/S21-004459

Nos réf. : LV/ALV/SWE/cb/2021-61

vosre correspond. : Sabine Wernerus

081 24 06 64

sabine.wernerus@uvcw.be

Annexe(s) : 1

Monsieur Philippe Henry,
Vice-Président et Ministre du Climat, de
l'Energie et de la Mobilité
Rue d'Harscamp, 22
5000 Namur
mailto : philippe.henry@gov.wallonie.be

Namur, le 30 juin 2021

À l'attention de Monsieur Francis Ghigny

Francis.ghigny@gov.wallonie.be

Monsieur le Vice-Président,
Monsieur le Ministre,

Concerne : Avis de la Fédération des CPAS.

Avant-projet de décret modifiant le décret du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité

Vous avez sollicité l'avis de la Fédération des CPAS en date du 8 juin 2021 dans le cadre de la fonction consultative concernant l'avant-projet de décret mieux repris sous rubrique.

À cet égard, nous vous prions de trouver, sous couvert de la présente, l'avis de la Fédération des CPAS.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

Alain Vaessen,
Directeur général

Luc Vandormael,
Président



Fédération
des CPAS

AVIS DE LA FEDERATION DES CPAS

N° 2021-19

**AVANT-PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU
19 JANVIER 2017 RELATIF À LA MÉTHODOLOGIE TARIFAIRE
APPLICABLE AUX GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX DE
DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ**

**ADRESSE A PHILIPPE HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ENERGIE ET DE LA
MOBILITE**

30 JUIN 2021

Personne de contact : Sabine Wernerus - Tél : 081 24 06 64 - mailto : sabine.wernerus@uvcw.be



CONTEXTE

En date du 8 juin 2021, vous avez sollicité l'avis de la Fédération des CPAS dans le cadre de la fonction consultative concernant l'avant-projet de décret modifiant le décret du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité.

La Fédération des CPAS vous prie de trouver, ci-après son avis.

AVIS DE LA FÉDÉRATION DES CPAS

Le texte vise à encadrer et orienter le travail de la CWaPE chargée d'établir la prochaine méthodologie tarifaire. Au-delà des objectifs en matière de politique énergétique, le Gouvernement entend, via l'avant-projet de décret, rencontrer l'intérêt général mais également l'accès à l'énergie de tous.

La Fédération des CPAS salue cette volonté de tenir compte des consommateurs qui ne voudront ou ne pourront pas contribuer à la flexibilité de la demande (faute d'équipement, de connaissances, d'accompagnement...). Tout particulièrement, les CPAS attendent :

- des tarifs simples et compréhensibles pour tous les consommateurs ;
- des tarifs transparents qui permettront au consommateur de s'engager dans un contrat en connaissance de cause (de nombreux consommateurs s'engagent encore dans des contrats pourvus de services complémentaires coûteux et inutiles à leurs usages sans le savoir) ;
- une diffusion d'informations pédagogiques et accessibles à tous via divers canaux par les fournisseurs et les gestionnaires de réseaux ;
- une information claire aux agents des CPAS qui accompagnent les ménages et interviennent notamment dans leurs problèmes de facturation.

Au niveau de la tarification, les CPAS attendent :

- une vigilance particulière pour les ménages qui consomment très peu par choix ou par stratégie d'économie d'énergie ;
-
- Une vigilance particulière pour ceux qui se trouvent en situation de précarité énergétique ;
- la prise en compte des situations où le consommateur ne peut s'impliquer dans la flexibilité de la demande, eu égard notamment à ses contraintes personnelles et à son installation.

Enfin, la problématique de la précarité énergétique ne pouvant se résoudre exclusivement via les tarifs en vigueur, les CPAS, qui accompagnent de nombreux ménages en difficulté, rappellent l'importance de l'accompagnement social énergétique. Celui-ci est effectivement le seul garant de l'accès à l'énergie pour tous. Acquise au fil des années, l'expérience des CPAS (acteurs locaux incontournables) en la matière gagnerait à être soutenue pour que chaque ménage wallon puisse accéder à l'énergie mais aussi, prendre part aux évolutions technologiques imposées et aux enjeux environnementaux. Parmi les demandes de soutien structurel en personnel, notons ce besoin de disposer d'un temps de travail « tuteur énergie » au sein de chaque CPAS (à ce jour seuls 62 CPAS bénéficient de cet acteur technique du service social spécifiquement dédié à l'accompagnement à domicile des ménages en situation de précarité énergétique).
